

Séance du 3 décembre 2015

~~~~~

L'an deux mil quinze, le trois décembre 2015 à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Étaient présents : MM. CHAPOTON G. BARDON D. BRION F-X. DOURY R DOUET M. COUQUILLOU L. GRANGE F. Mmes. GREFFIER M-J. DELAUNAY B. RAGUIN N. PÉRAULT S. PINEAU L. SASSIER F. CHOUARD M-A. PLAULT E.

Absents excusés : Néant

Mme Élixa PLAULT est élue secrétaire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire propose d'effectuer une minute de silence pour rendre hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du cinq novembre deux mil quinze

Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

### I - FINANCES COMMUNALES

#### • Choix des entreprises pour la réalisation du terrain multisports

Considérant la volonté de la commune de réaliser un terrain multisports près de l'école Yvan Pommaux, dans le Parc Désiré Charpentier,

Considérant les rencontres avec les entreprises consultées,

Considérant les visites de différentes réalisations de terrains multisports effectuées par les entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la réalisation d'un terrain multisports près de la cour de l'école Yvan Pommaux, dans le Parc Désiré Charpentier, **CONFIE** à la société KASO, l'aménagement du terrain multisports version lames PVC pour un montant de 38 670,00 € HT soit 46 404,00 € TTC et **SOUHAITE** réaliser une plate-forme en enrobé plus importante afin de créer une piste d'athlétisme autour du terrain multisports,

#### 2) Décision modificative N°2 : section de fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VOTE** à l'unanimité la décision modificative suivante :

|            |                                                                     |           |
|------------|---------------------------------------------------------------------|-----------|
| • DF 666   | : Perte de change                                                   | 98,00 €   |
| • DF 6531  | : Indemnités                                                        | 196,00 €  |
| • DF657341 | : Subventions de fonctionnement versées aux communes membres du GFP | 306,00 €  |
| • DF657358 | : Subventions de fonctionnement versées aux autres groupements      | 138,00 €  |
| • DF 611   | : Contrat de prestations de services                                | -738,00 € |

#### 3) Prise en charge des frais de mission et de déplacement du personnel communal

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** les dispositions relatives aux frais de déplacement du personnel communal.

## II - BÂTIMENTS

### • Autorisation du Maire à présenter la demande de validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

Le Conseil municipal a décidé de réaliser un diagnostic accessibilité sur les Etablissements Recevant du Public de sa commune et après présentation de ce diagnostic, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de l'Agenda d'Accessibilité Programmée y compris les demandes de dérogations et **AUTORISE** la présentation de cet Agenda d'Accessibilité Programmée auprès du Préfet d'Indre-et-Loire.

## III - LGV SEA

### • Avenant au marché de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation des travaux connexes à l'aménagement foncier sur la commune de Draché

Le Montant définitif des travaux suite à la finalisation de la mission PRO et suite à l'intégration de modifications substantielles (création de deux nouveaux fossés) s'élève à 267 279,90 € HT. Le forfait de rémunération définitif du Maîtrise d'œuvre correspond à 5% de ce nouveau montant soit : 13 364,00€ HT. Ces nouveaux montants restent en dessous des estimations figurant dans la convention cadre fixant les modalités de la participation financière de DPR COSEA.

L'augmentation du Montant des travaux connexes est donc de : 3712,00 € HT.

L'augmentation du forfait de Maîtrise d'œuvre est donc de : 185,60 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les termes du présent avenant, joint en annexe, à intervenir avec la SELARL BRANLY-LACAZE concernant le montant définitif des travaux connexes au stade « Projet » et le forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre,

## IV - AFFAIRES GÉNÉRALES

### • Modifications statutaires du SICALA

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **ÉMET** un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SICALA,

## V - Acquisition d'un véhicule électrique RENAULT de type ZE grand volume avec boule d'attelage

Considérant la délibération du conseil municipal du 5 novembre 2015, confirmant la participation de la commune de Draché au projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) du Syndicat mixte du Pays de la Touraine Côté Sud,

Considérant le choix de la municipalité d'acquérir un véhicule électrique, pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix et 1 abstention (Monsieur François-Xavier BRION) **APPROUVE** l'acquisition du véhicule électrique de marque RENAULT de type Kangoo grand volume avec boule d'attelage et **RETIENT** le devis du concessionnaire RENAULT.

## VI - QUESTIONS DIVERSES

### VOIRIE

Les travaux de broyage et d'élagage ont été effectués par la société PRÉVOST.

Monsieur le Maire informe que l'entreprise JAHAN viendra aménager avec des végétaux, la platebande le long du grillage de l'école vers la mi-décembre 2015.

## **STEP**

Comme indiqué dans la note d'informations N°2, une visite de présentation aura lieu le samedi 5 décembre 2015 à 10h00 sur le site. Les travaux avancent bien.

Madame Florence SASSIER demande si les hameaux des Barangers et la Calonnerie seront reliés prochainement à l'assainissement collectif. Monsieur le Maire répond que ces deux lieudits sont bien prévus dans le zonage d'assainissement mais que la réalisation sera à programmer ultérieurement. Le coût devra être évalué et une réponse sera apportée après les travaux de la STEP.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **• Bilan du conseil d'école du 12 novembre 2015**

Lors du conseil d'école du 12 novembre 2015, a eu lieu l'élection des parents d'élèves rappelant le rôle d'un conseil d'école, le règlement intérieur de l'école, les intervenants dans les écoles, la sécurité.

Comme chaque année, il y a un projet commun au RPI, en lien avec l'intervenante musicale, pour le spectacle de fin d'année. Les trois écoles (sauf la classe TPS/PS) participeront à la journée course longue organisée par l'USEP.

L'école de Draché a emprunté à l'USEP des tapis de gymnastique pour la période 2 (du 2 novembre au 18 décembre 2015).

## **LOTISSEMENT LE HAMEAU DES PLAUDIÈRES**

Monsieur le Maire informe que l'acquéreur du lot N°3 du lotissement le Hameau des Plaudières s'est rétracté.

Monsieur le Maire propose qu'une réflexion soit effectuée ultérieurement afin de relancer la vente des parcelles restantes.

## **CÉRÉMONIE DES VŒUX**

La cérémonie des vœux a pour objectif de présenter les projets communaux aux administrés tout en leur offrant un moment d'échanges et de convivialité. Monsieur le Maire propose la date du vendredi 15 janvier 2015 à 18h00 car le samedi 16 janvier 2016, la salle socioculturelle n'est pas disponible, l'Amicale de la Gaieté organisant son concours de belote annuel.

## **CCAS**

### **• Colis de Noël**

Marie-Jo GREFFIER, adjointe déléguée, sollicite des volontaires pour la distribution des 16 colis, fixée le mercredi 23 décembre 2015 à 14h00 à la mairie.

## **BULLETIN COMMUNAL**

La Commission « Communication » a terminé l'élaboration du 33<sup>ème</sup> bulletin communal, qui est chez l'imprimeur « Info Touraine » pour impression. Les bulletins communal, intercommunal, la lettre du Pays Touraine Côté Sud, le bulletin du Syndicat de la Manse, l'invitation aux Vœux du Maire et du Conseil Municipal seront à distribuer.

## **PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le **jeudi 7 janvier 2016**.

La séance est levée à 23h00.